

États financiers

**Fonds renouvelable des
Services gouvernementaux de
télécommunications et d'informatique**

31 mars 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au directeur général, **Vérification et examen**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable des services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique** au 31 mars 2000, ainsi que les états de l'exploitation, du surplus accumulé, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable des services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du **Fonds renouvelable des services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique** au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux fonds renouvelables du Gouvernement du Canada, tels que décrits dans la note 2.

Ernst & Young S.R.L.

Ottawa, Canada
7 juillet 2000.

Comptables agréés

Bilan

Fonds renouvelable des Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique



au 31 mars

(en milliers de dollars)

2000

1999

(redressé

-

voir note

3)

Actif

Court terme

DÉbiteurs		
Gouvernement du Canada	25,415	42,042
Tiers	3,553	5,133
Stocks	136	624
	29,104	47,799
Immobilisations (note 4)	315	2,762
	29,419	50,561

Passif

Court terme

CrÉditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	891	2,837
Tiers	5,153	7,300
	6,044	10,137
Obligations à long terme (note 5)	2,442	2,905
	8,486	13,042

Engagements contractuels (note 6)

Avoir du Canada

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	14,896	11,239
Surplus accumulé	6,037	26,280
	29,419	50,561

Les notes complémentaires font partie intégrante des États financiers.

...tat de l'exploitation

Fonds renouvelable des Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique



Pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)

2000

1999

(redressé -
voir note 3)

Revenus	143,471	164,086
Coûts des ventes	120,355	139,814
Bénéfice brut d'exploitation	23,116	24,272
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	12,208	13,891
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	338	1,185
Provision pour rémunération	0	-46
Transport et communications	695	849
Information	223	122
Services professionnels et spéciaux	7,324	8,206
Coûts d'occupation	851	1,083
Location	89	88
Achat de services de réparation et d'entretien	26	221
Services publics, fournitures et approvisionnements	396	1,031
Amortissement	108	41
Intérêts sur les prélevements du Fonds	219	1,021
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	0	58
Services ministériels et administratifs	710	870
Frais pour l'an 2000	0	6,100
Autres dépenses	172	14
	23,359	34,734
Perte nette	-243	-10,462

Les notes complémentaires font partie intégrante des États financiers.

...tat du surplus accumulÉ

Fonds renouvelable des Services gouvernementaux de tÉlÉcommunications et d'informatique



Pour les exercices terminÉs le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2000	1999 (redressÉ - voir note 3)
Solde au dÉbut de l'exercice	26,280	31,246
Modification au solde de dÉbut du surplus cumulÉ (note 3)	0	-2,112
Solde redressÉ au dÉbut de l'exercice	26,280	29,134
Perte nette	-243	-10,462
RÉduction du surplus cumulÉ (note 1)	-20,00	0
	0	
Radiation des coÔts engagÉs pour les programmes de dÉpart des employÉs ‡ l'imputation nette accumulÉe sur l'autorisation du Fonds	0	7,608
Solde ‡ la fin de l'exercice	6,037	26,280

Les notes complÉmentaires font partie intÉgrante des États financiers.

...tat des flux de tr sorierie

Fonds renouvelable des Services gouvernementaux de t l communications et d'informatique

Pour les exercices termin s le 31 mars

(en milliers de dollars)

2000

1999

(redress  -
voir note 3)

Activit s d'exploitation

Perte nette	-243	-10,462
...l�ments n'affectant pas l'utilisation de fonds		
Amortissement	108	41
Amortissement - Recouvrable des autres minist�res	570	445
	435	-9,976
Variation du fonds de roulement (note 7)	14,602	31,096
Variation des obligations � long terme	254	916
	15,291	22,036

Activit s d'investissement

Immobilisations		
Acquisitions	-145	-972
Ali�nations/ajustements	1,197	58
	1,052	-914

Activit s de financement

Radiation des co�ts engag�s pour les programmes de d�part des employ�s � l'imputation nette accumul�e sur l'autorisation du Fonds	0	7,608
	0	7,608

Diminution (augmentation) nette de l'imputation nette accumul e sur l'autorisation du Fonds

16,343 28,730

Imputation nette accumul e sur l'autorisation du Fonds au d but de l'exercice

-11,239 -39,969

R duction dans l'autorisation de d penser (note 1)

-20,000 0

Imputation nette accumul e sur l'autorisation du Fonds   la fin de l'exercice

-14,896 -11,239

Les notes compl mentaires font partie int grante des  tats financiers.

Notes aux  tats financiers

Fonds renouvelable des Services gouvernementaux de t l communications et d'informatique

1. Autorisation et buts

Le Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) a été établi en 1963 pour organiser et pourvoir des services de télécommunications aux ministères et agences du gouvernement fédéral qui en font la demande. L'article 5.2 de la *Loi sur les fonds renouvelables* permet au ministre d'effectuer des paiements à même le Trésor au titre de fonds de roulement, d'acquisition d'équipement et de financement temporaire des besoins de fonctionnement, le montant total ne devant pas excéder 8 000 000 \$ en aucun temps. Au cours des dernières années, l'autorisation a été augmentée par intermittence. La dernière augmentation a été de 34 000 000 \$ ce qui apporte l'autorisation à 64 000 000 \$ en vertu de la *Loi de crédits n° 4 pour 1991-1992* qui a été annulée et remplacée en 1996 par la Section 5.5 de la *Loi sur les Fonds renouvelables*. Le 1^{er} avril 1999, selon la décision du Conseil du Trésor (# 827175), l'autorisation de prélever du Fonds SGTI a diminué de 64 000 000 \$ à 45 000 000 \$ et le surplus accumulé a été réduit de 20 000 000 \$.

Lors de la restructuration annoncée le 25 juin 1993, l'ATG a été intégrée avec le groupe d'informatique formé par Approvisionnements et Services Canada (ASC) et Travaux publics Canada (TPC) pour devenir ce qui se nomme maintenant Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI). À partir du 1^{er} avril 1994, tous les soldes dans le Fonds renouvelable de l'ATG ont été transférés au Fonds renouvelable des SGTI. Dans l'exercice de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) de 1998-1999, le soutien interne à TPSGC a été transféré du Fonds renouvelable des SGTI au crédit, en vigueur le 1^{er} avril 1998.

Depuis le 1^{er} avril 1999, selon la décision du Conseil du Trésor (# 827175), les activités d'architecture et infrastructure ainsi que de commerce électronique ont été transférées au crédit.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada en autant qu'ils soient conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés sur la base de comptabilité d'exercice.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Immobilisations

À compter du 1^{er} avril 1999, seulement les immobilisations dont le coût excède 10 000 \$ sont capitalisées. Les actifs sont évalués au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur l'estimation suivante de leur durée économique :

Catégorie	Durée économique estimative
Équipement de bureau	3 ans
Ameublement et aménagement	10 ans
Automobiles	3 ans
Équipement de télécommunications	3 ans

Les acquisitions de l'année courante sont amorties à compter du premier jour du mois suivant le moment où l'actif est enregistré.

À compter du 1^{er} avril 1999, la durée économique estimative de l'équipement de bureau et de l'équipement de télécommunications a été réduite de 5 ans à 3 ans. Ce changement a été traité de façon prospective.

d) Régime de retraite

Les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* s'appliquent aux employés. La part du régime de retraite assumée par le gouvernement du Canada est incluse dans le montant imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les paiements réels de pension sont tirés des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec les années de service au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces indemnités sont enregistrés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Une provision est prévue au titre des indemnités de cessation d'emploi se rapportant aux services antérieurs au 1^{er} avril 1994. Cette provision représente un passif net assumé par le Fonds et est donc imputé au compte "Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds".

f) Assurance

Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

3. Modification de convention comptable - Immobilisations

Durant l'exercice, le SGTI a modifié sa politique de comptabilisation des immobilisations en capitalisant les immobilisations ayant un coût supérieur à 10 000 \$. Précédemment, les immobilisations ayant un coût supérieur à 1 000 \$ étaient capitalisées. Cette décision découle de l'émission de la norme comptable 3.1 du conseil du Trésor. Ce changement est appliqué de façon rétrospective avec un redressement des chiffres comparatifs pour 1998-1999. Par conséquent, l'impact de ce changement sur les états financiers est le suivant: la valeur nette des immobilisations a diminué de 1 750 000 \$ en 1999-2000 (2 201 000 \$ en 1998-1999); la perte nette a diminué de 451 000 \$ en 1999-2000 (augmentation de 89 000 \$ en 1998-1999); et le surplus accumulé a diminué de 1 750 000 \$ en 1999-2000 (2 201 000 \$ en 1998-1999).

4. Immobilisations et amortissement cumulé

(en milliers de dollars)

Immobilisations	Solde au début de l'exercice (redressé - note 3)	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Équipement de bureau	2267	113	(2,072)	308
Ameublement et aménagement	75	0	(75)	0
Automobiles	90	0	(90)	0
Équipement de télécommunications	4,477	32	(2,458)	2,051
	6,909	145	(4,695)	2,359

Amortissement cumulé	Solde au début de l'exercice (redressé - note 3)	Amortissement de l'exercice courant	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Équipement de bureau	1,113	108	(1,060)	161
Ameublement et aménagement	15	0	(15)	0
Automobiles	90	0	(90)	0
Équipement de télécommunications	2,929	570	(1,616)	1,883
	4,147	678	(2,781)	2,044
Net	2,762			315

5. Obligations à long terme

(en milliers de dollars)

	2000	1999
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	2,442	2,905

6. Engagements contractuels

Le Fonds est lié en vertu de contrats à des fournisseurs de télécommunication. Les paiements futurs sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2000-2001	16,026
2001-2002	9,503
2002-2003	9,057
2003-2004	1,375
	35,961

7. Variation du fonds de roulement

(en milliers de dollars)

	2000	1999	Variations
Actifs à court terme	29,104	47,799	18,695
Passifs à court terme	6,044	10,137	(4,093)
	23,060	37,662	14,602

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.